

CONTACT

JUILLET
2017

Vol. 36
No 3

ISSN 0830 0084

MOT DU MAIRE

PLUSIEURS CHANTIERS EN COURS AU CŒUR DE LA MUNICIPALITÉ

Depuis le début du printemps, plusieurs travaux sont en cours au cœur de la municipalité et ceux-ci feront en sorte d'améliorer nos infrastructures tout en réglant une problématique pour certains résidents. L'ensemble des travaux représente un investissement de 700 000 \$ dont 500 000 \$ provient des gouvernements fédéral et provincial. Parmi les travaux, nous avons le prolongement du réseau d'aqueduc sur une longueur de 650 mètres qui desservira un secteur où certains propriétaires avaient des problèmes de qualité et/ou de quantité d'eau. Ce projet représente un investissement de 445 000 \$.

Nous avons aussi procédé au pavage d'une partie de la rue Principale Ouest pour une dépense d'un peu plus de 100 000 \$.

Comme dernier gros projet, nous avons commencé les travaux de réfection de la patinoire qui devraient être exécutés d'ici la fin de l'été et qui prévoient quelques modules pour un skateparc. Ces travaux sont estimés à un peu plus de 150 000 \$.

Tous ces travaux seront financés par des subventions et par le surplus libre à l'exception des travaux d'aqueduc où un financement d'environ 50 000 \$ sera fait et payé par les résidents du secteur concerné.

Soyez assurés que nous mettons beaucoup d'effort pour maintenir nos équipements en bon état et nous sommes fiers de dire que la plupart de ceux-ci le sont.

Je tiens à souhaiter à chacun de vous de belles vacances et un bel été.

Francis St-Pierre, maire

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Le jugement pour le concours Maisons fleuries aura lieu le samedi 29 juillet 2017 tout l'avant-midi.

Préparez vos parterres! Le comité d'embellissement vous souhaite bonne chance à tous!

MAIRE FRANCIS ST-PIERRE

CONSEILLERS

POSTE N° 1 YVE ROULEAU
POSTE N° 2 MARIE-ÈVE DUFOUR
POSTE N° 3 ROLAND PELLETIER
POSTE N° 4 JEAN-FRANÇOIS CHABOT
POSTE N° 5 DAVID LEBLANC
POSTE N° 6 FRANCIS RODRIGUE



- BUREAU MUNICIPAL 723-2816
- INCENDIE 911
- C. COMMUNAUTAIRE 723-1747
- SERVICE DES LOISIRS 725-5389
- SALLE POLYVALENTE 724-0900
- BIBLIOTHÈQUE 723-1747
- TÉLÉCOPIEUR 723-0436
- www.stanaclet.qc.ca
- COURRIEL : municipalite@stanaclet.qc.ca

APPEL AUX ORGANISMES

Pour tous les organismes qui n'ont pas encore donné leurs dates de réservation pour leurs activités et qui désirent les publier dans le répertoire du Service des loisirs et de la culture, vous avez jusqu'au 21 juillet pour le faire.

Carl au 418 725-5389

PÉRIODE D'ARROSAGE

L'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal aux fins d'arrosage de pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux et défendue durant la période du 1^{er} mai au 1^{er} septembre de chaque année, à l'exception des périodes suivantes :

Entre 19 h et 22 h, les jours suivants :

- Pour les occupants d'habitations à l'est de la rue de la Gare : les lundis et jeudis.
- Pour les occupants d'habitations à l'ouest de la rue de la Gare : les mardis et vendredis.

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal au 318, rue Principale Ouest du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Ils sont aussi publiés sur notre site internet.



CPE Les Petits Soleils Magiques

147 rue Lavoie
Saint-Anaclet (Québec) G0K 1H0
Téléphone: (418) 723-4977
Télécopieur: (418) 721-3177
Courriel: cpesoleils@globetrotter.net

Tu as 4 ans avant le 30 septembre 2017...
Viens t'amuser viens faire des découvertes....
viens te faire de nouveaux amis (es)...
Un environnement magique t'attend

Nous avons une place 4 ans temps plein disponible ou la possibilité d'avoir un 2 ou 3 jours semaine à compter du 31 août 2017.

Votre enfant y vivra une expérience de groupe favorisant l'entrée à l'école. Des activités enrichissantes et stimulantes pour favoriser le plein épanouissement et développement de votre enfant. Sans oublier les sorties éducatives....

Si cette place vous intéresse. Vous pouvez nous rejoindre au **723-4977 (Julie Lesage)**.

Vous avez des questions, des suggestions ou des commentaires ?

municipalite@stanaclet.qc.ca
ou
du lundi au vendredi de
8 h 30 à 12 h, 13 h à 16 h 30
tél. : 418 723-2816,
au 318, Principale Ouest

Rédaction : Joanne Pinel

Mise en page : Richard Ruest

Impression : Tendence Impression

Prochaine parution : Septembre 2017

Tombée des articles : 20 août 2017

VACANCES

Veillez prendre note que je serai en vacances du 23 juillet au 19 août inclusivement.



Donc, si vous prévoyez faire la location d'une salle, de chaises et tables pendant cette période, je vous suggère de communiquer avec moi au 418 725-5389 avant les dates mentionnées ci-dessus.

Je vous remercie de votre collaboration et bonnes vacances. Carl

Vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil. Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil. Voici les dates des prochaines séances ordinaires :

3 JUILLET

7 AOÛT

4 SEPTEMBRE

CLUB DE TIR DU BAS ST-LAURENT



Le club offre à ses membres un site de tir d'arbalète très bien aménagé, sans compter nos 10 pas de tir à la carabine avec 100 m de distance et nos stations de tir intérieures pour les armes de poing.

Des activités de tir sont organisées régulièrement. Vous pouvez venir nous visiter du mercredi au samedi, un responsable est présent sur le site.

Nous offrons aussi des **INITIATIONS AU TIR** ou tout est compris, arbalète, carabine, pistolet et pigeon d'argile, quelle discipline désirez-vous essayer? Pourquoi pas toutes? Aucun permis nécessaire, pour informations Marius De Champlain, 418 725-4570

Pour la saison estivale, le site du pigeon d'argile sera ouvert tous les dimanches pour TOUS les citoyens. Sur place, fusils et équipements sont prêtés gratuitement. Aucun permis n'est nécessaire. Consultez nos tarifs sur le site Internet ou venez nous voir, vous pourrez vous amuser en cassant des pigeons!

Pour plus de renseignements, visitez notre site au www.ctbsl.org et Facebook. Éric Richard, président, 418 725-0564, courriel : president@ctbsl.org . Merci et belle journée.

Éric Richard

UN P'TIT PEU D'URBANISME

VENTE DE GARAGE

La saison des ventes de garage bat son plein et sachez qu'il est de votre devoir de vous procurer un certificat d'autorisation municipal au coût de 5 \$ afin d'effectuer cet usage temporaire sur votre propriété. Voici la norme édictée au règlement d'urbanisme :

« Les usages temporaires, pour être autorisés, doivent être spécifiquement identifiés et autorisés dans la zone concernée, sauf pour les ventes-débarras de trois jours maximum. »

De plus, prenez note que le service d'émission de permis d'urbanisme sera fermé durant la semaine du 30 juillet prochain. Un inspecteur de la MRC Rimouski-Neigette, monsieur Jean-Philippe Chabot sera de retour le 7 août au matin pour répondre aux demandes urgentes.

Je vous conseille donc de prévoir à l'avance vos travaux de rénovation ou de construction afin que ceux-ci ne soient pas compromis en l'absence d'un permis municipal.

Si vous avez besoin de plus amples renseignements n'hésitez pas à communiquer auprès de Marie-Hélène Michaud ou Jean-Philippe Chabot au bureau municipal pendant les heures normales d'ouverture au 418 723-2816.

Marie-Hélène Michaud, inspectrice en urbanisme,

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors de la séance du 5 juin 2017

Les élus municipaux autorisent le versement de 300 \$ au marché public de Rimouski. (Rés. 2017-06-62)

Les élus municipaux acceptent la soumission de l'entreprise Les Pavages Laurentiens div. de Sintra inc. au montant de 56 180 \$ toutes taxes incluses pour le pavage de la patinoire. (Rés. 2017-06-63)

Les élus municipaux acceptent la soumission de l'entreprise Omni-tech Sports au montant de 65 955,87 \$ toutes taxes incluses pour refaire les bandes de la patinoire. (Rés. 2017-06-64)

Les élus municipaux acceptent la soumission de l'entreprise Les Pavages Laurentiens div. de Sintra inc. au montant de 105 353,89 \$ toutes taxes incluses pour le pavage de la rue Principale Ouest (de la rue Julien à la rue de la Gare). (Rés. 2017-06-65)

Les élus municipaux autorisent l'acquisition de 18 barils récupérateurs d'eau de pluie. (Rés. 2017-06-66)

Les élus municipaux refusent la soumission de l'entreprise Filtrum Construction pour les travaux au poste de chloration et à une chambre de réduction de pression. (Rés. 2017-06-67)

Les élus municipaux approuvent le rapport du service incendie pour l'année 2016 concernant le degré d'avancement de la mise en place du schéma de couverture de risque. (Rés. 2017-06-68)

Les élus municipaux autorisent le déplacement du pont couvert sur un site près du lieu d'origine. (Rés. 2017-06-69)

Les élus municipaux entérinent les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Saint-Anaclet pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016. (Rés. 2017-06-70)

Les élus municipaux demandent au gouvernement d'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) afin de s'assurer de préserver intégralement la gestion de l'offre. (Rés. 2017-06-71)

Les élus municipaux demandent à la Commission de protection du

territoire agricole du Québec d'acquiescer une portion de terrain supplémentaire pour la relocalisation du pont couvert. (Rés. 2017-06-72)

Les élus municipaux autorisent l'embauche des employés du camp de jour 2017 suite aux recommandations du comité de sélection. (Rés. 2017-06-73)

Les élus municipaux autorisent l'embauche des employés pour le soccer 2017 suite aux recommandations du comité de sélection. (Rés. 2017-06-74)

Les élus municipaux autorisent le paiement du décompte numéro 1 préparé par la firme d'ingénieurs Assaini Conseil au montant de 268 821,69 \$ pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue Principale Ouest. (Rés. 2017-06-75)

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure du 464-468 rang 4 Ouest. (Rés. 2017-06-76)

Les élus municipaux adoptent le règlement 455-2017-02 visant à modifier certaines dispositions du règlement de zonage 428-2014 (Rés. 2017-06-77)

Les élus municipaux adoptent le règlement 461-2017 modifiant le règlement de zonage 428-2014 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement 2-16. (Rés. 2017-06-78)

Les élus municipaux adoptent le règlement 462-2017 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats 427-2014 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement 2-16. (Rés. 2017-06-79)

Les élus municipaux adoptent le règlement 463-2017 modifiant le règlement de lotissement 426-2014 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement 2-16. (Rés. 2017-06-80)

Les élus municipaux adoptent le règlement 464-2017 modifiant le plan d'urbanisme 429-2014 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement 2-16. (Rés. 2017-06-81)

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est, par les présentes, donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 7 août 2017 à 20 heures au lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure 2017-03 pour l'immeuble sis au 44, chemin du Lac-à-Gasse.

Cette dérogation mineure consiste à permettre la construction d'un garage privé sur le lot 3 201 701 où il n'y a pas d'usage principal résidentiel. L'article 6.1.2 du règlement de zonage #428-2014 édicte que : « Pour que soit permis un bâtiment accessoire ou un usage complémentaire, il doit y avoir un usage principal d'un terrain ou d'un bâtiment. Plus spécifiquement, pour que soit permis un bâtiment accessoire, il doit y avoir sur le terrain un bâtiment principal de construit. Lorsqu'il n'y a qu'un seul bâtiment sur un terrain, il doit être considéré comme un bâtiment principal. »

En effet, le requérant désire que ce garage soit situé de l'autre côté de la route ce qui a pour effet de le localiser sur un autre terrain qui n'est pas contigu au lot où est située la maison. Cependant, cette construction déroge ainsi aux articles 6.2.4 1) et 5) a) du règlement cité plus haut qui édicte que : « Les garages attenants ou détachés sont autorisés dans les cours arrière et latérales. La marge avant prescrite pour la zone concernée doit être respectée. » et « Sur un terrain ayant une superficie inférieure à 3 000 mètres carrés : un seul garage attenant ou détaché du bâtiment principal est autorisé. »

De plus, cette construction projetée empiète dans la marge avant prescrite et déroge à la norme du coefficient d'emprise au sol. Ainsi, il est spécifié à l'article 5.3 du règlement de zonage # 428-2014 que : « Dans la zone Vil-58, la marge avant prescrite est de 7 mètres et que le coefficient d'emprise au sol maximal est de 0,10. » Le garage projeté serait plutôt implanté à 3 mètres de la limite de propriété avant et aurait un rapport plancher/terrain de 15 % au lieu de 10 % tel que prescrit.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conforme les travaux.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 20^e jour du mois de juin 2017.

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

ALGUES BLEU-VERT AGISSEZ AVEC PRUDENCE!

- **Ne buvez pas cette eau.**
- **Ne touchez pas les écumes.**
- **Ne vous baignez pas dans cette eau.**
- **Éloignez les enfants du secteur affecté.**

Pour plus de renseignements ou pour signaler un plan d'eau affecté, composez le 1 877 644-4545. www.sante.gouv.qc.ca

Source : Santé et Services sociaux Québec

L'ÉCOPATROUILLE DE LA MRC, VOTRE ALLIÉE POUR VOUS DÉMÊLER !



Cet été, vous serez peut-être visité par l'écopatrouilleur de la MRC. Celui-ci réalisera une tournée d'information et de vérification des bacs de recyclage, de compostage et de déchets des municipalités de la MRC.

L'écopatrouilleur est là pour vous aider à mieux recycler et composter, bref à savoir exactement ce qui va dans le bon bac!

Au cours de l'été, il sondera les bacs placés en bordure de rue afin de relever les erreurs les plus fréquentes. Suite à son passage, un billet de courtoisie vous sera remis, afin de vous proposer des trucs pour mettre les bonnes matières dans le bon bac. Ne vous inquiétez pas : l'inspection se fera uniquement en surface, dans le plus grand des respects.

Merci de réserver un accueil chaleureux à votre écopatrouilleur. Il saura répondre à vos mille et une questions sur le recyclage, le compostage et la gestion des déchets !

Catherine Denis, Coordonnatrice en environnement MRC de Rimouski-Neigette environnement@mrc-m.ca

SKATE PARK

Le samedi 22 avril dernier, 15 jeunes accompagnés de 6 adultes ont sillonné les rues du village pour faire une collecte de bouteilles vides. C'était leur façon de participer au financement de leur projet de skatepark qui est sur le point d'être réalisé. La générosité des citoyens a été au delà des attentes et c'est 1 569.60 \$ qui ont été ramassés.

Au nom des jeunes, MERCI !

Suivez-nous sur Facebook pour connaître la date d'inauguration.

Yve Rouleau - Conseiller responsable Loisirs et culture



PIRATE-RUN TRACTEURS ROSES

La fondation LES TRACTEURS ROSES (organisme dont le but est d'amasser des fonds afin de lutter contre le cancer et aussi d'aider les différentes associations caritatives de la région) et la municipalité de Saint-Anaclet organisent un pirate run à moto dont les dons recueillis iront à la Maison Marie-Élisabeth de Rimouski.

Cette activité consiste à effectuer une randonnée à moto d'un parcours d'environ 250 km dont le départ est le samedi 8 juillet à 9 h 30 au bureau municipal. Le retour des motocyclistes est prévu vers 15 heures au Centre communautaire Régis-St-Laurent à St-Anaclet. Sur place, il y aura de l'animation musicale et un service de bar et de restauration.



BIBLIOTHÈQUE ROGER-FOURNIER

Veuillez prendre note que l'horaire estival débutera la semaine du 25 juin 2017.

La bibliothèque sera ouverte pour l'été le mercredi soir de 19 h à 20 h 30 et le jeudi après-midi de 14 h à 16 h.

Nous vous invitons à venir nous visiter pour découvrir les oeuvres que les aînées et aînés du Pavillon l'Héritage ont créées lors des activités Beaux Arts offertes de janvier à juin. L'exposition sera sur place du 5 juillet au 18 août 2017.

Il vous est aussi possible de participer au concours " Mon récit d'été " du 15 juillet au 21 septembre prochain.

Des activités de coloriage pour adultes auront aussi lieu durant les vacances, voilà une belle façon de se détendre autrement les 5 et 12 juillet de 19 h à 20 h 30 et les 16 et 30 août de 19 h à 20 h 30. Au plaisir de vous rencontrer !

Anne Boucher Beaulieu, responsable de la bibliothèque Roger-Fournier

SCOUT POINTE-AU-PÈRE

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Le groupe scout de Pointe-au-Père cherche des adultes de tous âges qui ont envie d'une implication valorisante dans une ambiance dynamique!

- Animation castors 7-8 ans
- Animation louveteaux 9-11 ans
- Animation éclaireurs 11-14 ans
- Bénévoles occasionnels (aides de camp, cuistots)
- Conseil de gestion

Tu as le goût de t'impliquer? Contacte-nous!

Denis Lévesque au 418 750-9034, chef de groupe pointeapere.scouts@gmail.com